



## Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique – CGT

**Le SNTRS-CGT s'adresse « aux fainéants » de la  
recherche**

**Il y a urgence pour la Fonction publique, faisons-  
nous entendre le 10 octobre !**

Les décisions gouvernementales le démontrent : le président de la République, le Premier ministre et le gouvernement mènent une politique au service du patronat, du profit, et des plus riches. Face à cette avalanche de mauvais coups, il ne saurait être question de demeurer les bras croisés. Il est d'ailleurs malhonnête de prétendre que l'élection d'E. Macron correspond à une adhésion massive à son programme, loin s'en faut.

C'est pour cela que, sans attendre, la CGT a pris ses responsabilités en appelant à la mobilisation de tous les salariés.

### **À PROPOS DE LA CSG**

E. Macron, alors candidat à la présidence de la République, l'avait promis, juré : la hausse de la CSG serait non seulement compensée, mais il y aurait un gain de pouvoir d'achat pour tous les salarié-e-s, fonctionnaires compris. Le gouvernement a annoncé le remplacement de la cotisation salariale d'assurance maladie (0,75% pour les salariés du privé) et d'assurance chômage (2,4%) par une augmentation de 1,7% du taux de la CSG pour tous ceux qui en sont redevables. Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain avec ce nouveau prélèvement nos salaires vont diminuer de 17 à 100 €/mois. Comme compensation le gouvernement prévoit une prime pour les seuls fonctionnaires en poste au 31 décembre 2017, tant pis pour les nouveaux, prime qui ne sera prise en compte pour la retraite et qui serait dégressive au fur et à mesure de l'avancée dans la carrière.

Pour les plus fortunés, Macron tient ses engagements et même au-delà. Pour les travailleurs, notamment les plus pauvres, les promesses sont vite oubliées...

### **À PROPOS DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE**

Depuis 2000 les très faibles augmentations de la valeur du point d'indice, puis son gel sur les 7 dernières années ont provoqué une chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires de 14% (et ce malgré une aumône de 0,6% en juillet 2016 puis en février 2017). Cela représente :

Pour un agent de catégorie C percevant 1200 €/mois : 168 € de perte mensuelle

Pour un agent de catégorie B percevant 1500 €/mois : 210 € de perte mensuelle

Pour un agent de catégorie A percevant 2000 €/mois : 280 € de perte mensuelle

Pour un agent de catégorie A+ percevant 3000 €/mois : 420 € de perte mensuelle

Pour le reste de manière unilatérale, le ministre a donc annoncé la reprise du gel sur toute la fin de l'année 2017 et l'intégralité de l'année 2018.

Ce sont plus de 5 millions de salariés qui sont touchés par ces mesures salariales et plongés dans des difficultés financières sans fin.

### **POINT D'INDICE DIFFERENCIE**

Macron entend augmenter la valeur du point d'indice pour certains fonctionnaires et pas d'autres, notamment les fonctionnaires territoriaux. Avec cette déconnexion du Statut général des fonctionnaires, Macron permettrait aux collectivités de fixer comme elles l'entendent la rémunération de leurs agents, ouvrant la porte à la mise en place de statuts locaux.

## JOUR DE CARENCE

Le jour de carence sera rétabli le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le fonctionnaire sera rémunéré à partir du 2<sup>e</sup> jour de maladie. Rappelons que le traitement d'un fonctionnaire est lié à son grade et non aux aléas de la production.

## À PROPOS DU CONTRAT DE CHANTIER

C'est une des mesures les plus nocives des ordonnances sur le Code du Travail. Faux CDI (puisqu'il a une fin prévue au terme de la mission) mais vrai CDD, rendant le salarié encore plus corvéable. Ce dispositif est une attaque en règle contre le CDI.

Comme d'autres éléments (fusion des instances de représentation des personnels, suppression des CHSCT, inversion de la hiérarchie des normes), ces mesures toucheront aussi les agents de la Fonction publique.

Comment croire que si le contrat de chantier est mis en place pour le secteur privé, il épargnerait la Fonction publique ? En effet, il faut se souvenir qu'à plusieurs reprises ces dernières années, des projets similaires avaient été prévus pour la Fonction publique. La dernière tentative en date est récente puisqu'elle avait été portée lors des négociations sur le protocole SAUVADET. Ce n'est que grâce à l'opposition quasi unanime des syndicats - au premier rang desquels la CGT - que le « contrat de projet » avait été retiré. Croire comme certains que le contrat de projet améliorera la situation des CDD est une illusion. Il amplifiera la dérégulation du travail.

Le président de la République nous méprise, il traite les opposants à sa politique de fainéants, de rétifs aux réformes. Mais jusqu'où va nous mener cette politique d'austérité salariale ? Nos rémunérations dans la recherche sont une insulte à nos qualifications et à notre engagement professionnel. Elles expriment en quelle estime les gouvernements tiennent les personnels de la recherche.

Arrêtons de subir ! Le 10 octobre avec l'ensemble des fonctionnaires manifestons notre opposition à la politique de régressions sociales du gouvernement.

## Il y a urgence pour la Fonction publique, faisons-nous entendre le 10 octobre !

La manifestation parisienne partira  
à **13 h Place de la République**  
pour se rendre à Nation via Bastille

<b>ADMINISTRATIFS</b> <b>CHERCHEURS</b> <b>INGENIEURS</b> <b>TECHNICIENS</b>	<b>J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T</b>
<b>THESARDS</b> <b>REJOIGNEZ UN SYNDICAT</b> <i>Intercatégoriel</i> <i>Indépendant</i> <i>Démocratique</i> <i>Unitaire</i>	NOM : _____ Prénom : _____ Corps et grade : _____ Adresse du labo ou service : _____ Téléphone : _____ Fax: _____ Courrier Electronique : _____
SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mèl : <a href="mailto:sntscgt@vjf.cnrs.fr">sntscgt@vjf.cnrs.fr</a> web : <a href="http://sntscgt.vjf.cnrs.fr">http://sntscgt.vjf.cnrs.fr</a>	